

Relocalisations - Réindustrialisation

B. Mérenne, 15 août 2020

1. Thématique pas nouvelle mais remise à la une avec la COVID-19

Depuis les années 2010, plusieurs publications, suite à l'accélération des délocalisations observée depuis 2000

Ex : *Relocalisations d'activités industrielles en France*, étude commandée par la DATAR et publiée en 2013
https://www.entreprises.gouv.fr/files/files/directions_services/etudes-et-statistiques/etudes/industrie/2013-12-relocalisation-synthese.pdf?fbclid=IwAR1rF6vwIbK8Npkj3Z5I7I6Hg26DxIjwWPqszWKQTJcN8my-S1ghenKyR1c

Ex : F Bost, Les relocalisations industrielles en France : épiphénomène ou tendance de fond ? BAGF, 92-4, 2015
<https://journals.openedition.org/bagf/1065>

Mais la thématique est revenue à la **une de l'actualité avec la crise récente** suite à des ruptures d'approvisionnement pour certains produits en raison de la concurrence internationale sur ces produits et par là de la dépendance des pays européennes à des pays étrangers, en particulier la Chine. On peut évoquer :

- les masques et les respirateurs ;
- différents principes actifs de base, intégrés dans les médicaments produits en Europe ;
- des composants électroniques comme les circuits intégrés ;
- certains métaux et terres rares qui entrent dans la composition des batteries ;
- certains fruits et légumes (mais dans ce cas la dépendance est souvent européenne) ;
- ...

D'où la proposition de « rapatrier des productions chez nous », de « relocaliser certains produits » et de « réindustrialiser l'Europe ». On évoque même de plus en plus une « démondialisation ».

2. Relocalisations/Délocalisations

La notion de relocalisation est intimement liée à celle de délocalisation car si on évoque des relocalisations, c'est parce qu'il y a eu au préalable des délocalisations.

Pour rappel, une **délocalisation** implique un déplacement d'une production vers un autre pays, un pays d'arrivée moins développé que le pays de départ et un objectif précis : réduire les coûts de production. Ne sont donc pas considérées comme délocalisations des transferts au sein d'un même pays ou des investissements directs à l'étranger (IDE) dans le but d'étendre les activités, de les diversifier donc de conquérir de nouveaux marchés. La délocalisation peut toucher toutes les étapes d'une production mais souvent elle ne touche qu'une partie de cette chaîne, généralement les plus standardisées et les moins lucratives. Le terme est en outre chargé de valeurs : seuls les pays de départ les évoquent...

Une **relocalisation** correspond au retour dans le pays d'origine d'une activité de production, d'assemblage ou de montage, antérieurement délocalisée. Il peut s'agir d'une opération menée par la même firme que celle qui a délocalisé ou par une firme nouvelle ou non qui « récupère » ou relance une production jadis partie à l'étranger.

3. Facteurs favorables aux relocalisations et freins

3.1. Facteurs économiques

- coûts de transport des marchandises à la hausse, qui rognent l'avantage compétitif des coûts de fabrication ;
- augmentation graduelle des coûts de main-d'œuvre dans les pays émergents au fil de leur niveau de développement ;
- qualité parfois aléatoire des produits, dont le rapport coût de revient / niveau qualitatif s'avère inférieur au différentiel attendu ;
- marges affaiblies par les politiques de quotas et de taxes à l'importation dans les bassins de consommation ;
- longueur parfois rédhibitoire des délais de livraison et difficultés logistiques de coordination à distance entre donneurs d'ordres et exécutants.

3.2. Facteurs environnementaux et sociaux

- nouvelles normes adoptées par les entreprises (avec souvent des objectifs marketing) : amélioration du bilan carbone en supprimant les transports longue distance ; respect de normes environnementales de production strictes ; lutte contre les conditions de travail non conformes (surexploitation de la main d'œuvre, travail des enfants...) ;
- tendance de fond des consommateurs à privilégier les circuits courts et la mise en avant des savoir-faire locaux.

3.3. Facteurs institutionnels

- mesures de soutien à des entreprises innovantes ou à certains secteurs (aides, incitants fiscaux) ;
- lutte contre les transferts de technologie non contractuels ou abusifs et autres plagiat ou contrefaçons.

3.4. Nouveau contexte

- opportunités offertes par changements de technologie (automatisation, technologie flexible...) ;
- mise en place de changements organisationnels (juste à temps, circuits courts, économie circulaire ...) ;
- incertitude croissante face aux modifications rapides de la demande et sa différenciation accrue suite à la diminution de la durée de vie des produits.

Mais des freins importants

- le coût des fabrications (suite au coût de la main-d'œuvre) ;
- la pénurie de main-d'œuvre pour certains métiers peu qualifiés et/ou mal rémunérés ;
- selon les pays, le coût de l'énergie ;
- la forte intégration des établissements dans des chaînes de valeurs très complexes, ce qui nécessite souvent une réorganisation des fournisseurs, des sous-traitants, des services, de la logistique ...
- un risque d'un boomerang avec des représailles des pays concernés par des mesures trop protectionnistes prises par exemple en Europe ou aux USA.

4. Et la délocalisation des services ?

On en parle beaucoup moins alors que le processus est déjà bien enclenché et qu'il concerne des activités qui emploient de nombreux travailleurs.

Aujourd'hui tout porte à croire que le risque pourrait s'intensifier en raison de la montée en puissance de l'informatisation de nombreux services : comptabilité, traitement de données, service juridique, vente et service après-vente... voire même recherche et développement (R&D). Le cas des centres d'appel en est un bon exemple.

En outre, sous-traiter des tâches de services à distance n'est pas sensible au protectionnisme commercial ni aux coûts de transports.

D'où l'importance dans ce secteur tout autant, voire plus que dans l'industrie, de mesures de régulation.

5. Quelles activités viser, à quelle échelle spatiale intervenir et quel est le rôle des territoires dans les relocalisations ?

En termes d'**activités**, un consensus semble s'opérer : il n'est pas possible de viser tous les produits de tous les secteurs. Il faut viser des biens et des services essentiels. Mais qu'est-ce qui est essentiel ? En outre, qu'est-ce qui est possible ? Et là les avis peuvent diverger comme l'a bien montré un article de La Libre Belgique du 01-07-2020 dont nous avons extrait ci-dessus quelques phrases.

Le gouvernement wallon a établi en avril la stratégie "Get up Wallonia!", destinée à "répondre aux urgences liées au Covid-19, à préparer l'avenir de la Wallonie et de ses citoyens". Son axe économique prévoit la réindustrialisation de la Wallonie par le biais de l'économie circulaire, du numérique, des biotechnologies, de la pharmacie ainsi que la relocalisation de la fabrication de produits agroalimentaires et de matériel médical. Un mélange donc, de produits de niche, high-tech et plus standardisés, avec des enjeux « *de moindre dépendance à d'autres marchés, d'emploi et de réduction de l'empreinte écologique* ». Il s'agirait donc de privilégier des secteurs en croissance, très liés à l'innovation car sur *des produits plus standardisés, on ne pourra être concurrentiels que si on a automatisé les lignes de production*. Pour Dominique Demonté, le directeur général d'Agoria Wallonie (la fédération des entreprises de l'industrie technologique), il faut compléter *des chaînes de valeur industrielles existantes avec un fort potentiel d'exportation*. Pour Romain Gelin, économiste et chercheur au Groupe de recherche pour une stratégie économique alternative (Gresea), il faut avant tout viser *des productions liées à la transition écologique (rénovation énergétique, isolation des bâtiments, produits durables même dans des secteurs de grande consommation comme le textile ou l'électroménager)*.

La question de l'**échelle spatiale d'intervention** est plus complexe encore. Si chacun est conscient du rôle majeur de l'Europe en cette matière pour impulser et financer le changement, force est de constater que beaucoup de pays, de régions et même de localités sont encore et toujours dans une logique de concurrence. Comment dès lors organiser la transition ?

Quant au **rôle des territoires**, s'il semble majeur, il implique des bouleversements plus grands encore car tout indique que l'on ne peut réindustrialiser comme dans le passé et que les inégalités risquent de s'accroître si on laisse faire les forces du marché. D'où la proposition de Frédéric Raillet (Renouvelle, 05-04-2020) de réorganisation des activités et des solidarités humaines (et donc des compétences politiques) à des échelles territoriales variant en fonction de la thématique traitée pour tenter de ramener notre territoire dans les limites des ressources planétaires. Ainsi, il s'agirait de chercher à s'organiser par exemple en matière alimentaire ou énergétique pour réduire les dépendances à la nourriture qui vient de loin ou encore pour réduire notre dépendance aux énergies fossiles et développer les énergies renouvelables. Il plaide dès lors pour le développement de plans locaux de redéploiement à travers un processus de co-construction citoyenne et une bonne coordination avec les niveaux de pouvoir supérieurs. Car pour lui les territoires n'auront un avenir que s'ils ont la capacité de prendre leur destin en main et de « tendre vers une société résiliente garantissant un nouvel équilibre écosystémique et offrant à tous une perspective de vie décente et digne ».

6. Articles récents dans la presse

Relocalisation : des pistes concrètes pour l'industrie française, Les Echos, 09-07-2020
<https://www.lesechos.fr/industrie-services/industrie-lourde/relocalisation-des-pistes-concretes-pour-lindustrie-francaise-1222644>

Entre ambitions internationales et relocalisation : la Wallonie sort ses plans, Business AM, 02-07-2020
<https://fr.businessam.be/entre-ambitions-internationales-et-relocalisation-la-wallonie-sort-ses-plans/>

“La réindustrialisation passera par une réelle vision de productivité et d'automatisation”, La Libre Belgique, 01-07-2020
<https://www.lalibre.be/economie/conjoncture/la-reindustrialisation-passera-par-une-reelle-vision-de-productivite-et-d-automatisation-5efb70cf7b50a66a59dbd742>

Après la crise du coronavirus, va-t-on réindustrialiser la Belgique ? La Libre Belgique, 01-07-2020
<https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/apres-la-crise-du-coronavirus-va-t-on-reindustrialiser-la-belgique-5efb1d367b50a66a59dbd6ba>

Le véritable test pour l'Europe, c'est la Chine, pas le Covid-19, Business AM, 30-06-2020
<https://fr.businessam.be/le-veritable-test-pour-leurope-cest-la-chine-pas-le-covid-19/>

Avec le Coronavirus, la relocalisation vers la France pourrait (vraiment) avoir lieu, Novethic, 03-06-2020
<https://www.novethic.fr/actualite/entreprise-responsable/isr-rse/avec-le-coronavirus-la-relocalisation-vers-la-france-pourrait-vraiment-avoir-lieu-148621.html>

Relocalisation et Made In France : utopie ou réalité économique ? Maddynews, 21-04-2020
<https://www.maddynews.com/2020/05/09/relocalisation-made-in-france-utopie-realite/>

La Chine perd du terrain en tant qu'usine du monde : le Japon veut rapatrier ses entreprises, Business AM, 19-04-2020
<https://fr.businessam.be/la-chine-perd-du-terrain-en-tant-quusine-du-monde-le-japon-veut-rapatrier-ses-entreprises/>

Après le choc : relocalisations dans l'industrie, délocalisations dans les services, The Conversation, 06-04-2020
<https://theconversation.com/apres-le-choc-relocalisations-dans-lindustrie-delocalisations-dans-les-services-135589>

Relocaliser l'économie : les territoires en question, Renouvelle, 05-04-2020
https://www.renouvelle.be/fr/actualite-belgique/relocaliser-leconomie-les-territoires-en-question?&utm_source=sendinblue&utm_campaign=Renouvelle_t_2020&utm_medium=email